LE CODEX DE LAMBERT, ÉVÊQUE D'ARRAS (1093-1115)

INTRODUCTION, ÉDITION ET TRADUCTION

PAR

CLAIRE GIORDANENGO

agrégée de l'Université

PREMIÈRE PARTIE INTRODUCTION

CHAPITRE PREMIER

LE CODEX LAMBERTI

Le Codex Lamberti est un recueil de textes constitué pour l'essentiel de lettres et de quelques passages narratifs relatifs aux débuts du diocèse d'Arras et à l'œuvre de son premier titulaire, Lambert de Guînes (1093-1115). Plus précisément, il comprend : des lettres concernant la création du diocèse en 1092-1093 (Gesta); une partie consacrée aux conciles auxquels l'évêque a pu assister au cours de ses années d'épiscopat; trois courts dossiers relatifs, l'un à l'absolution du roi de France Philippe I'r, prononcée par Lambert au concile de Paris en 1104, un autre au règlement par Lambert d'un litige surgi entre les chanoines et les moines de Tournai, le troisième à la querelle qui opposa les moines de l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras aux chanoines de la cathédrale; des chartes octroyées par l'évêque à différents établissements religieux appartenant ou non au diocèse; enfin, la correspondance conservée par l'évêque, soit cent trente et une missives.

Il faut d'abord reconstituer la tradition des manuscrits. Le Codex Lamberti est conservé pour l'essentiel dans deux manuscrits de la bibliothèque municipale d'Arras (mss. 1051 et 1062), qui sont des copies d'érudits de la fin du XVI^e et du XVII^e siècle. Un seul manuscrit médiéval subsiste (Boulogne-sur-Mer, Bibl. mun., ms. 84), mais, ayant été rédigé dans les premières années de l'épiscopat de Lambert, il ne comprend que la première partie du Codex, les Gesta d'Arras, partie éditée récemment par Lotte Kéry (Die Errichtung des Bistums Arras, Sigmaringen, 1994). Bien que des doutes subsistent quant à la tradition des textes du Codex, l'examen des autres parties du recueil n'infléchit pas sérieusement les thèses avan-



cées par L. Kéry, mais permet de les nuancer sur quelques points : il paraît peu probable qu'une collection de textes d'un intérêt aussi proprement local ait été recopiée aussi souvent qu'elle l'avance; par ailleurs, certains passages qu'elle juge originaux semblent bien être des ajouts d'érudits. Les conclusions générales doivent cependant être retenues : le Codex Lamberti, aujourd'hui disparu, de l'église d'Arras devait comporter originellement les textes transmis par les deux manuscrits toujours conservés dans cette ville, auxquels il faut en ajouter quelques autres, connus par l'édition d'Étienne Baluze (Miscellanea, t. V, Paris, 1700) et par la collection Baluze de la Bibliothèque nationale de France. Il ne s'agissait sans doute pas d'une collection constituée et maintes fois recopiée, mais d'un ensemble de textes conservés à Arras et dans lesquels les copistes successifs ont puisé, choisissant ce qui les intéressait.

Les principes suivis pour l'édition visent à permettre au lecteur de s'approcher le plus possible du texte et de la présentation du manuscrit perdu, qui a servi de modèle commun aux deux copies arrageoises : il a fallu rétablir la ponctuation et l'orthographe des textes, altérées et modernisées au cours des différentes copies ; reconstituer les différents types d'abréviations, diversement résolus par les copistes modernes ; examiner les notes marginales afin de discerner celles qui se trouvaient certainement sur le modèle et celles qui ont été introduites à l'époque moderne ; étudier la numérotation des lettres et des canons de concile afin de déterminer si elle était ou non d'origine. Plusieurs problèmes restent sans réponse : ainsi, il n'a pas été possible de déterminer la date exacte à laquelle le recueil a été constitué (une première tentative de compilation est exactement contemporaine des débuts de l'épiscopat de Lambert), ni la part prise par l'évêque d'Arras dans son établissement ; on ne sait pas non plus à quel moment les dossiers thématiques ont été introduits, ni si les rédacteurs avaient l'intention d'en constituer davantage.

CHAPITRE II BIOGRAPHIE DE LAMBERT

Les textes permettent de mieux cerner l'évêque d'Arras et de replacer son action au sein de l'histoire de l'Église dans le nord de la France au temps de la réforme grégorienne. Si le *Codex* ne renseigne guère sur les origines familiales ou la formation ecclésiastique de Lambert avant son accession à l'épiscopat, il permet en revanche d'établir une chronologie assez précise de ses années d'épiscopat, notamment la participation à de nombreux conciles et la gestion quotidienne du diocèse.

CHAPITRE III PORTRAIT DE LAMBERT

Les lettres évoquant l'évêque d'Arras, de même que celles qui furent écrites par lui, révèlent la personnalité du prélat. Lambert, très estimé par ses contemporains, évêques, abbés, légats pontificaux et papes, apparaît comme un homme de piété, savant et instruit, mais surtout comme un homme de la parole orale, habile prédicateur, doué du sens de la conciliation, au point d'être souvent sollicité comme médiateur dans des occasions diverses. Ses lettres, malgré leur abondance, ne révèlent pourtant qu'une petite partie de ses qualités, et ce n'est apparemment pas

dans le domaine de l'écrit qu'il a su donner toute sa mesure. L'examen des suscriptions de ses propres missives révèle du moins, derrière les lieux communs du formulaire, une réelle humilité personnelle ainsi qu'une haute conception de la charge épiscopale.

CHAPITRE IV

Si l'on ne sait presque rien de la formation de l'évêque d'Arras, l'examen de ses lettres permet d'étudier sa culture : le nombre des lettres envoyées par lui et conservées est suffisamment peu élevé (cinquante et une) pour qu'une étude détaillée en soit possible. La culture de l'évêque est avant tout une culture juridique, de droit canonique. Bien qu'il n'ait pas rédigé de collection canonique, Lambert, ancien élève du canoniste Yves de Chartres, a accordé au droit une attention particulière, que révèle le vocabulaire de presque tous ses écrits : les allusions aux autorités, aux canons, aux saints Pères, aux préceptes apostoliques y sont constantes. Cette mentalité juridique se retrouve dans son argumentation, lorsqu'il doit réfuter ses collègues évêques ou son archevêque, régler des litiges, superviser une élection d'abbé. Lambert a d'ailleurs pris en note les canons de la plupart des conciles auxquels il a assisté. Lorsqu'il s'adresse à des clercs, tous frottés de quelques rudiments de droit, l'évêque d'Arras aime user d'arguments juridiques, rappeler aux récalcitrants le nécessaire respect des canons; lorsqu'il s'adresse à des laïcs, ignorants en matière de droit canonique, il préfère appuyer son argumentation sur des citations et des préceptes bibliques mieux connus de ses interlocuteurs : les différences entre culture laïque et culture ecclésiastique sont là manifestes. Lambert n'est pas seulement au fait du droit ancien, mais également de la législation contemporaine (décrets des conciles, lettres pontificales); il semble n'avoir utilisé cependant aucune collection contemporaine, soit que la bibliothèque du chapitre n'en possédât pas, soit que l'évêque les ait négligées, préférant recourir à des collections plus anciennes mais d'un maniement plus aisé. Les préoccupations de Lambert en matière de droit sont d'actualité : en matière de simonie, vice vivement poursuivi par les grégoriens, il interroge à plusieurs reprises le pape sur les mesures qu'il convient de prendre (par exemple sur le nombre et la nature des témoins dans les accusations), se montrant toujours soucieux de se tenir au courant des procédures.

La culture biblique de l'évêque d'Arras est en revanche très classique et sans aucune originalité, représentative de celle que pouvait sans doute acquérir lors de ses études un clerc appliqué; Lambert montre une prédilection particulière pour les écrits de saint Paul, dont il tire l'une de ses citations favorites, et pour les Psaumes. Les citations bibliques sont employées pour étayer les argumentations, surtout dans les lettres envoyées à des laïcs, et également dans un souci d'ornementation, afin d'honorer le destinataire de la lettre.

CHAPITRE V LES LETTRES DE LAMBERT

Les lettres de Lambert répondent à de nombreux critères de l'ars dictaminis. Contrairement à ce que peut laisser croire une lecture rapide, elles présentent en général une rédaction soignée et même un style assez recherché, y compris les plus courtes d'entre elles : l'évêque manie fréquemment les parallélismes, les allitérations, les rimes internes, les jeux sur les temps verbaux, les règles du cursus; ce sont sans surprise les cursus planus et tardus, les plus courants à l'époque, qui se rencontrent le plus fréquemment; ils sont cependant employés sans grande recherche, et sont absents la plupart du temps des lettres adressées à des laïcs, sauf lorsqu'il s'agit de lettres particulièrement soignées ou adressées à un grand personnage. La sécheresse ressentie à la lecture des lettres de Lambert provient surtout de la précision du vocabulaire employé, de la concision, de la quasi-absence de vocabulaire affectif, qui contraste avec les lettres des prélats de son entourage, souvent plus enclins à l'épanchement. Paradoxalement, bien qu'il ait laissé un important corpus de textes, l'évêque d'Arras n'aimait certainement guère écrire : il est donc intéressant, du point de vue de sa formation et de sa culture, de rechercher quels sont les procédés de style auxquels il a recours presque « naturellement », alors même qu'il ne cherche pas à briller particulièrement dans le domaine épistolaire.

CHAPITRE VI ÉTUDE D'UN RÉSEAU DE RELATIONS

Les deux cent quatre lettres et passages narratifs du Codex Lamberti se prêtent particulièrement à l'étude d'un réseau de relations : sans surprise, l'évêque d'Arras a surtout été en correspondance régulière avec des évêques et archevêques de la moitié nord du royaume ; très rares sont les mentions d'ecclésiastiques hors de ces limites géographiques, alors que Lambert a effectué plusieurs voyages hors de la province de Reims. Le recoupement entre les données de la correspondance de Lambert, les correspondances et les vies des prélats contemporains, ainsi que l'étude des chartes octroyées dans la région permettent d'évaluer la fréquence et la nature des relations entre prélats, la naissance des relations et leur entretien (correspondance, visites, envois de cadeaux, participation à des conciles, cérémonies dans les diocèses voisins, synodes...). Les lettres du recueil éclairent également les relations avec les laïcs du diocèse.

CHAPITRE VII

ÉLECTIONS ET CONSÉCRATIONS ÉPISCOPALES

Lambert s'est particulièrement intéressé aux élections épiscopales dans sa province ecclésiastique, et surtout au bon déroulement de la procédure. Le Codex permet de suivre les péripéties de la création du diocèse d'Arras, et de nombreuses missives concernent les élections : missives isolées ou constituées en véritables petits dossiers, comme si l'on avait voulu conserver la trace de celles qui était considérées comme de bonnes élections. Le recueil contient plusieurs lettres concernant des élections abbatiales, mais il est difficile de savoir exactement comment celles-ci se déroulaient et quel était le rôle réel de l'évêque dans ce domaine. Les qualités requises chez le nouvel élu sont parfois évoquées, illustrant, de manière attendue, les points considérés comme essentiels par les réformateurs : absence de simonie lors de l'élection, exercice d'une charge antérieure dans l'église où le prélat est élu, bonnes mœurs.

CHAPITRE VIII LES ÉVÊQUES

Les lettres échangées entre évêques permettent d'observer concrètement le fonctionnement d'un diocèse et le type d'affaires que pouvaient avoir à régler les prélats. La collégialité épiscopale apparaît renforcée, bien qu'elle soit toujours tempérée par l'indépendance de chaque évêque dans son diocèse ; les services et devoirs mutuels que se demandent les pasteurs sont variés, avec une nette prédominance des affaires de justice.

CHAPITRE IX

LA PAPAUTÉ

Les relations avec la papauté occupent une place particulièrement importante dans le recueil. Cette présence est certes due aux circonstances de la création du diocèse d'Arras en 1093, et au choix de Lambert, fervent partisan de la réforme grégorienne, comme premier évêque. Les nombreuses lettres envoyées aux différents papes montrent bien par quel mécanisme ceux-ci sont de plus en plus sollicités d'intervenir dans les affaires locales, au détriment de l'autorité des métropolitains : la centralisation pontificale, qui se développe à partir de la réforme grégorienne, a répondu autant à une demande des évêques qu'à une volonté pontificale, phénomène dont le Codex Lamberti offre un excellent exemple. Le pape est désormais sollicité par de nombreux appels, entre autres pour confirmer des donations épiscopales ou pour des consultations juridiques.

CHAPITRE X MOINES ET CHANOINES

De nombreuses lettres évoquent la vie des clercs réguliers du diocèse d'Arras, et surtout les relations entre les évêques et leur clergé régulier. Lambert a favorisé les communautés religieuses dont il était entouré, notamment les communautés de chanoines réguliers, leur accordant de nombreux autels dans ses chartes, réglant des litiges surgis entre eux, protégeant les clercs contre les débordements des laïcs, ou veillant à l'élection des nouveaux abbés.

CHAPITRE XI LES LAÏCS

Les laïcs tiennent dans le recueil d'Arras, comme souvent dans les correspondances d'ecclésiastiques, une place restreinte, mais non nulle : cette présence, surtout motivée par leurs manquements aux devoirs chrétiens, n'illustre cependant qu'une partie des relations qui pouvaient exister entre le prélat et les seigneurs de la région; l'essentiel des tractations et des relations devait passer par l'oral ou par des courriers. Le *Codex* permet surtout de constater que Lambert a été particulièrement attentif au problème des restitutions de biens ecclésiastiques usurpés par des laïcs.

SECONDE PARTIE ÉDITION ET TRADUCTION

Restauration du diocèse d'Arras (textes 1 à 50). – Conciles auxquels Lambert a participé (51 à 74). – Absolution de Philippe I^{er}, roi de France (75 à 82). – Chartes octroyées par Lambert (83 à 96). – Querelle entre les chanoines de Tournai et les moines de Saint-Martin (98 à 103). – Querelle entre les chanoines de Notre-Dame d'Arras et les moines de Saint-Vaast (104 à 113). – Lettres ne figurant pas dans le ms. 1051 de la bibliothèque municipale d'Arras mais appartenant vraisemblablement au Codex Lamberti (113 à 118). – Correspondance de Lambert (lettres 1 à 132).

ANNEXES

Concordance entre les différentes éditions (Gesta, éd. Lotte Kéry, et chartes, éd. Benoît-Michel Tock). – Tableaux de la correspondance active de Lambert, de la correspondance passive, des autres lettres. – Index des citations bibliques, des noms de personne, des noms de lieu, des mots employés dans les lettres de Lambert.